

PACES - Première Année Commune aux Etudes de Santé

Année universitaire
2019-2020

Objectifs de la formation

La PACES (Première Année Commune aux Études de Santé) est mise en place depuis la rentrée 2010. Elle permet l'accès à quatre filières ouvrant aux études de (1) Médecine et Masso-kinésithérapie, (2) Odontologie (dentaire), (3) Pharmacie et (4) Maïeutique (sage-femme). Elle est composée d'un tronc commun ainsi que d'Unités d'Enseignement (UE) spécifiques à chacune de ces quatre filières. A la fin de l'année universitaire, après deux séries d'épreuves en janvier et en mai, chaque filière dispose d'un classement propre, le nombre de places disponibles étant défini par un Numerus Clausus (NC) publié chaque année au Journal Officiel.

Depuis la rentrée 2016, le recrutement pour l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK) de Vichy passe également par la PACES de l'Université Clermont Auvergne.

Une autre voie d'accès aux quatre filières de santé (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique) est proposée à l'Université Clermont Auvergne. Elle passe par la mention de licence "Sciences pour la santé". Pour davantage d'information, se reporter à la fiche de cette mention de licence.

Organisation de la formation

Les enseignements sont assurés de manière strictement identique sur Clermont-Ferrand et sur Vichy, aussi bien pour les cours magistraux que pour les travaux dirigés.

Le concours est commun pour l'ensemble des étudiants inscrits, quelle que soit leur ville d'étude.

Modalités pédagogiques

L'enseignement est dispensé le matin en cours magistraux, en amphithéâtres.

Les travaux dirigés prennent place l'après-midi, par groupes plus restreints, ou sous forme de travaux dirigés en ligne.

Répartition annuelle

Au premier semestre, seules des UE du tronc commun sont enseignées : UE1, UE2, UE3 première partie et UE4.

Au deuxième semestre prennent place les autres UE du tronc commun : UE3 deuxième partie, UE5, UE6 et UE7 ainsi que les UE spécifiques à chaque filière. L'enseignement est organisé de telle sorte que tout étudiant peut suivre l'ensemble des UE spécifiques.

Mutualisations

L'enseignement des UE du tronc commun est simultané pour tous les étudiants inscrits en PACES répartis dans plusieurs amphithéâtres des facultés de Médecine et Pharmacie et sur le pôle Lardy à Vichy. Lorsque des « modules » d'enseignement sont communs à plusieurs UE spécifiques, l'enseignement est délivré à tous les étudiants inscrits aux UE spécifiques concernées, sans séparer ces étudiants en fonction de leur inscription à la ou les filières.

Équilibre des filières

Chaque semestre permet de capitaliser 30 crédits ECTS.

IMPORTANT : Voeu sur Parcoursup

Les deux lieux d'études sont proposés afin que chaque étudiant du secteur géographique (académie + départements limitrophes à l'académie) puisse obtenir une place en PACES. Comme il n'est pas certain qu'un candidat ayant demandé Clermont obtienne une place sur Clermont (de même pour Vichy), il est conseillé de réaliser un voeu sur chacun des deux sites (Clermont et Vichy).

Les plus de la formation

Deux lieux d'études sont proposés afin d'accueillir l'ensemble des étudiants du secteur géographique de recrutement.

Pour plus d'informations sur le site vichyssois, consulter le site internet du Pôle universitaire de Vichy :

<http://www.vichy-universite.com>

> Lieux d'enseignement

CLERMONT-FERRAND, VICHY

UFR de Médecine et professions paramédicales

28 place Henri Dunant
BP 38
63001 CLERMONT-FERRAND

UFR de Pharmacie

28 place Henri Dunant
BP 38
63001 CLERMONT-FERRAND

> Contacts

Responsable(s) de formation

Jean-Marc GARCIER
Tel. +33473178092
J-Marc.GARCIER@uca.fr
Olivier CHAVIGNON
Tel. +33473178009
Olivier.CHAVIGNON@uca.fr

Contacts administratifs

Service de la Formation
scola.paces.medpha@uca.fr



Plus d'informations sur :
www.uca.fr

Programme

Année1

Semestre 1

Semestre 2



Plus d'informations sur :
www.uca.fr